

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

ACTION DE GROUPE EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION ET DE LUTTE CONTRE LES
INÉGALITÉS - (N° 1699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa unique, supprimer les mots : « qui y sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.